Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

VENNO VET 1 super

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

VENNO VET 1 super

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produit biocide PT 3 - Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire
Concentré liquide, Produit de désinfection des surfaces, soluble dans Eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

	Distributeur en Suisse	Fabricateur
Société:	Vital AG Schweiz	MENNO CHEMIE-VERTRIEB GMBH Deutschland
Rue:	Industriestrasse 30	Langer Kamp 104
Lieu:	5036 Oberentfelden	D-22850 Norderstedt
Téléphone:	062 737 50 40	+49(0)40/5290667-0
e-Mail / Internet:	info@vital-ag.ch www.vital-ag.ch	info@menno.de www.menno.de
Service responsable:	Toxikologisches Informationszentrum Schweiz Freiestrasse 16 8030 Zürich Tel.: 044 251 51 51 Mail: info@toxi.ch	Giftinformationszentrum-Nord (GIZ-NORD) D-37075 Göttingen, Deutschland Tel.: +49(0)551 / 1 92 40 Mail: giznord@giz-nord.de
1.4. Numéro d'appel d'urgence:	Tel.: 145	Tel.: +49(0)551 / 1 92 40

Information supplémentaire

Les indications relatives aux caractéristiques physiques et chimiques ne sont pas appropriées à l'élaboration d'une spécification.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Indications de danger: Corrosif
Phrases R:
Provoque des brûlures.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Classification SGH

Catégories de danger:
Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1
Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1
Mentions de danger:
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acide formique
dodecylbenzenesulphonic acid
glyoxylic acid
alkane sulphonate

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05-GHS07

Mentions de danger

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer gaz/Vapeur/aérosol.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P405	Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
Le liquide provoque une inflammation sévère de la conjonctive et peut provoquer de lésions graves de la cornée.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CE	Substance	Quantité
Nº CAS	Classification	
Nº Index	Classification SGH	
Nº REACH		
200-579-1	acide formique	55 - 60 %
64-18-6	C - Corrosif R35	
607-001-00-0	Skin Corr. 1A; H314	
287-494-3	dodecylbenzenesulphonic acid	10 - 15 %
85536-14-7	C - Corrosif R22-34	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B; H302 H314	
206-058-5	glyoxylic acid	5 - 10 %
298-12-4	Xi - Irritant R41-43	
	Met. Corr. 1, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H290 H318 H317	
288-330-3	alkane sulphonate	5 - 10 %
al85711-69-9	Xn - Nocif, Xi - Irritant R22-38-41	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H302 H315 H318	

Textes des phrases R et H voir la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

S'éloigner de la zone dangereuse. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir chapitre 2.1

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, lavage d'estomac.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit des fumées irritantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Se laver les mains après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4. Référence à d'autres sections

Neutraliser au lait de chaux ou avec du carbonate de soude et rincer abondamment à l'eau.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Préventions des incendies et explosion

Ce produit est inflammable mais ne s'enflamme pas facilement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir chapitre 1

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
64-18-6	Acide formique	-	-		VME (8 h)	
		5	9		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Protection respiratoire

Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Protection des mains

Gants de protection

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau

Tablier en caoutchouc ou en plastique

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune

Odeur:	nauséabonde	
		Testé selon la méthode
pH-Valeur (à 20 °C):	env. 1	
Modification d'état		
Point d'éclair:	> 61 °C	DIN 51755
Limite inférieure d'explosivité:	donnée non disponible	
Limite supérieure d'explosivité:	donnée non disponible	
Température d'inflammation:	donnée non disponible	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	35 hPa	calcul.
Pression de vapeur: (à 50 °C)	200 hPa	calcul.
Densité (à 20 °C):	env. 1 g/cm³	
Hydrosolubilité:	complètement miscible	

9.2. Autres informations

Non demandé

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

non déterminé

10.2. Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Selon l'expérience n'est pas prévisible

Information supplémentaire

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50/orale/rat = 1.290 mg/kg (OECD-Guideline Nr. 401)
DL50/orale/rat = (2 % Sol.)= >8.000 mg/kg (OECD-Guidelind Nr. 401)
DL50/cutanée/lapin = > 6.900 mg/kg (OECD-Guideline Nr.402)

Nº CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
85536-14-7	dodecylbenzenesulphonic acid				
	par voie orale	DL50	1470 mg/kg	rat	
	dermique	DL50	2000 mg/kg	rat	
298-12-4	glyoxylic acid				
	par voie orale	DL50	2528 mg/kg	rat	
	dermique	DL50	>2000 mg/kg		
al85711-69-9	alkane sulphonate				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>500-2000	rat	
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	souris	

Irritation et corrosivité

Irritation/corrosion aiguë de la peau : effets corrosifs (OECD-Guideline Nr.404)
Irritation/corrosion aiguë de la peau (2 % Sol.): Pas d'irritation de la peau
Oeil/lapin = (2 % Sol.) : irritant (OECD-Guideline Nr.405)

Effets sensibilisants

Aucune réaction de sensibilisation n'a étée observée.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Ne contient pas de composé listé comme mutagène
Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ce produit n'est associé à aucun effet toxicologique écologique connu.

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	h	Espèce	Source
64-18-6	acide formique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	46 - 100 mg/l	96	Leuciscus idus	IUCLID
	Aiguë toxicité pour les algues	CE50r	27 mg/l	72	Desmodesmus subspicatus	
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	34,2 mg/l	48	Daphnia magna	IUCLID
85536-14-7	dodecylbenzenesulphonic acid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	10 mg/l	96	Brachydanio rerio	
298-12-4	glyoxylic acid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>200mg/l mg/l	96	Brachydanio rerio	
al85711-69-9	alkane sulphonate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1-10 mg/l	96	Danio rerio (poisson zèbre)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est considéré comme étant facilement biodégradable. : 86 % (28 d) (OECD-Guideline Nr. 301 E)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
64-18-6	acide formique ... %	-0,54
85536-14-7	dodecylbenzenesulphonic acid	3,2-3,32
al85711-69-9	alkane sulphonate	0,2

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code d'élimination des déchets-Produit

020108 DÉCHETS PROVENANT DE L'AGRICULTURE, DE L'HORTICULTURE, DE L'AQUACULTURE, DE LA SYLVICULTURE, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE AINSI QUE DE LA PRÉPARATION ET DE LA TRANSFORMATION DES ALIMENTS; déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche; déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

020109 DÉCHETS PROVENANT DE L'AGRICULTURE, DE L'HORTICULTURE, DE L'AQUACULTURE, DE LA SYLVICULTURE, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE AINSI QUE DE LA PRÉPARATION ET DE LA TRANSFORMATION DES ALIMENTS; déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche; déchets agrochimiques autres que ceux visés à la rubrique 02 01 08

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Après nettoyage, les matériaux peuvent être remis aux entreprises locales de recyclage de plastiques.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: 1760

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: 1760 - Liquide corrosif, n.s.a. (Solution d'acide carbonique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	I I I
Étiquettes:	8

Code de classement:	C9
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 litre
Catégorie de transport:	3
Nº danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	(E)

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	1760
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	1760 - Liquide corrosif, n.s.a. (Solution d'acide carbonique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8

Marine pollutant:	NO
Dispositions spéciales:	223 + 274
Quantité limitée (LQ):	5 litre
EmS:	F-A, S-B

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:	non

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV):	Contenu en composés organiques volatils (COV) 55 %

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:	Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.
Classe de contamination de l'eau (D):	1 - pollue l'eau

Information supplémentaire

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, il n'est pas nécessaire d'effectuer une évaluation de sécurité.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

22	Nocif en cas d'ingestion.
34	Provoque des brûlures.
35	Provoque des graves brûlures.
38	Irritant pour la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Etiquetage 1999/45/CE

Symboles de danger: C - Corrosif

C - Corrosif

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acide formique
dodecylbenzenesulphonic acid
glyoxylic acid

Phrases R

34	Provoque des brûlures.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrases S

23	Ne pas respirer les vapeurs .
26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possibile lui montrer l'étiquette).
36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.
Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)